

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 629-3195

Québec, le 30 mai 2003

M. Dominique Robichaud
Régie intermunicipale d'élimination des
matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie,
de Matane, de La Matapédia et de La Mitis
123, rue Desbiens, bur. 501
Amqui (Québec) G5J 3P9

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20, 21 et 22 mai derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Selon les articles 22 et 23 de l'entente relative à la constitution de la Régie, le site d'enfouissement de Matane pourrait recevoir des matières résiduelles de d'autres MRC ou de toute autre personne, physique ou morale. À quelles conditions la Régie accepterait-elle des matières résiduelles de l'extérieur des MRC membres ?

Selon l'article 12 de l'entente relative à la constitution de la Régie, la MRC membre dont le coût calculé de transport des matières résiduelles d'une municipalité est inférieur au coût moyen de transport des matières résiduelles verrait sa quote-part pour les dépenses d'opération et d'administration augmentée d'un montant équivalant à la différence entre ces deux coûts. Est-ce que le coût moyen de transport est calculé en fonction de chacune des MRC ou de la Régie ? Est-ce que cet article signifie que la MRC de Matane, dont les municipalités seraient situées plus près du site d'enfouissement que les autres municipalités de la Régie, pourrait voir sa quote-part pour les dépenses d'opération et d'administration augmentée ?

Comment l'estimation de l'augmentation du nombre de camions a-t-elle été réalisée ? De façon plus précise, l'augmentation journalière moyenne a-t-elle été calculée sur une base de 7 jours/semaine et de 24 heures/jour ou de 5 jours/semaine et de 8 heures/jour ?

...2

La première partie des études de sol ont été faites par l'entreprise Génigroupe, qui a soulevé plusieurs interrogations et suggéré des analyses plus approfondies ainsi que des modifications au projet. Pourquoi Technisol a-t-elle pris la place de Génigroupe de Matane ?

Concernant spécifiquement la structure de confinement du LES (mur d'étanchéité), nous aimerions savoir qui a validé, au ministère de l'Environnement ou ailleurs, l'analyse de la structure de confinement et sur quoi on s'est basé pour s'assurer qu'elle serait sécuritaire ? Y a-t-il eu une approche par écosystème pour tenter d'identifier toutes les interactions entre ses différentes composantes, ce qui implique de tenir compte entre autres de la zone à décrochement de terrain située à proximité, ou y a-t-il eu une approche spécialisée, sectorielle ?

A-t-on évalué la capacité de la végétation à retenir l'eau de ruissellement dans la zone du site d'enfouissement projeté ?

La deuxième partie de l'audience publique, consacrée à la présentation des opinions sur le projet, débutera le 17 juin prochain à Matane. Vos réponses doivent être acheminées, le plus tôt possible, dans les centres de consultation permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leurs mémoires. Une réponse rapide de votre part serait donc appréciée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission